

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

6 juin 2016

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 6 juin 2016 à 20 heures, à la salle du conseil située au 312 rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents :

- M. Louis-Marie Bastille, maire
- M. Simon Pelletier, conseiller
- Mme Margot Perreault, conseillère
- M. Lucien Gendron, conseiller
- M. Yannick Bélanger, conseiller
- M. Émile-Olivier Desgens, conseiller
- M. Jean-Guy Raymond, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, assiste à la session.

2016-06-0095 **1.Ouverture de la session**

La session est ouverte à 20h00. Louis-Marie Bastille, maire de Saint-Modeste, souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Jean-Guy Raymond l'ouverture de la session.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-06-0096 **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Yannick Bélanger appuyé par Margot Perreault d'adopter l'ordre du jour.

Le point « Affaires nouvelles » est laissé ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-06-0097 **2.1 Ajournement de la session**

Il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Lucien Gendron, d'ajourner la session à 20h05 afin d'assister à l'assemblée publique de consultation relativement au règlement d'urbanisme n° 387.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-06-0098 **2.2 Réouverture de la session**

Il est proposé par Simon Pelletier, appuyé par Margot Perreault, de procéder à la réouverture de la session à 20 h 05.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2016-06-0099

3.1 Approbation du procès-verbal de la session ordinaire du 2 mai 2016 à 20 heures

Il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Margot Perreault d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 2 mai 2016 à 20 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. FINANCES

2016-06-0100

4.1 Acceptation des comptes à payer

Il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Simon Pelletier :

◆ D'approuver le paiement des comptes énumérés dans le registre des achats du mois de mai 2016 au montant de 25 316,80 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt des rapports des délégations de pouvoir

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le résumé des décisions prises durant le mois de mai 2016, en vertu des règlements numéros 284 et 339:

Directeur général et secrétaire-trésorier	9 744,10 \$
Responsable de voirie	20 011,48 \$
Coordonnateur des services techniques.....	382,66 \$

4.2 Dépôt du registre des dépenses incompressibles

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la liste des dépenses incompressibles du mois de mai 2016 au montant de 56 596,71 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

5. CORRESPONDANCE

La lecture du résumé de la correspondance est faite par le maire, Louis-Marie Bastille.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

6. SUIVI ET RAPPORT

6.1 Rapport des employés

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, fait rapport de

quelques faits saillants réalisés par les employés municipaux depuis la dernière séance du conseil :

Voirie, services techniques et urbanisme:

- Préparation des véhicules en vue de l'inspection annuelle
- Réfection complète du terrain de volleyball
- Asphalte froide (nids de poules)
- Dossier de détection des collectes inversées (inspection du réseau d'égout).
- Problème d'eau contaminée par infiltration réseau Audet à suivre.
- Dossiers de citoyens
- Nettoyage des postes de pompage
- Dossiers signalisation et glissières de sécurité.

Administration :

- MOT DESTIN;
- Mise en place d'un programme de récupération de batteries et cellulaires
- Rencontres de travail diverses (citoyens, Comités, PIIRL, Pousse Vert, SNC Lavalin, MRC et Ville de Rivière-du-Loup, avocats, ...).
- Planification voirie pour la saison 2016;
- Finalisation avis technique auprès du MRN pour la rénovation cadastrale;
- Inscriptions au terrain de jeux;
- Expédier toutes les contestations d'évaluation à la MRC;
- Faire changer les 4 compteurs d'eau défectueux du réseau Audet;
- Faire les ajustements de nos comptes pour correspondre à la charte du SESAMM;
- Faire la demande de déclaration aux exploitants de carrières-sablières;
- Demander des offres pour le lignage de rues;
- Demander des offres pour l'éclairage de rues.

Développement

- Préparation des documents pour l'AGA tenue le 12 mai, (Rapport d'activités et Plan d'action 2016-2017)
- Rencontre du comité de la salle multifonctionnelle
- Mise en place du Géorallye de la MRC RDL (Préparation des boîtes et recherches historique, inscription des caches sur le site web, geocaching.com et suivi de l'installation)
- Rencontre de travail (Recherche de fonds PIQM- admissibles aux projets)
- Préparation de la demande au PIC-150 (2^e appel)
- Suivi pour tenue une rencontre d'information –Mise en place de cuisine collective (diffuser l'information localement pour la rencontre d'information du 14 juin à l'OTJ)
- Suivi des infos pour le Salon touristique du 15 juin (dépliant MRC des activités et événements)
- Tournée du Chemin St-Rémi - Finalisation des lieux pour l'installation des bancs et communications diverses pour l'ouverture du Chemin St-Rémi

Loisirs :

Corporation des loisirs

- Conception de l'affiche de la St-Jean-Baptiste;
- Impression du Frigi-loisirs;
- Préparation des documents pour AGA et participation à l'assemblée;
- Commande du matériel (cabane balle-molle);

Terrain de jeux

- Imprimer, plier et distribuer le dépliant et les fiches d'inscriptions;
- Offre de formation RCR pour les moniteurs;
- Recherche d'un 4e moniteur (recrutement difficile);
- Contact et inscription avec programme "Langue au travail" afin d'engager possiblement un anglophone en apprentissage du français;
- Préparation de la formation des moniteurs;
- Formation d'accueil des moniteurs;
- Soirée d'inscription et d'information du terrain de jeux;

Autres

- Soutien administration pour le site internet;
- Mot-Destin du mois de Mai;
- Programme Desjardins Jeunes au Travail : référence pour une entreprise de St-Modeste;
- Problème de courriel des loisirs;
- Rencontre avec le comité de la salle multifonctionnelle;
- Participation à la réunion de la table inter-municipale des TIL;
- Début de rédaction d'un plan d'affaire pour le projet de la patinoire;
- Recherche d'un filet de volley-ball;

6.2 Rapport des conseillers

Les conseillers font part des diverses réunions et rencontres auxquelles ils ont participé durant le dernier mois.

6.3 Rapport du maire

Louis-Marie Bastille fait état des diverses rencontres auxquelles il a participé durant le dernier mois.

7. PROJETS DE RÉSOLUTIONS

2016-06-0101

7.1 Renouvellement de l'entente relative à la réception et au tri des matières recyclables

ATTENDU l'offre reçue de la société VIA inc. par courrier du 26 avril 2016 concernant le renouvellement de l'entente aux fins de la réception et du triage des matières recyclables;

ATTENDU que l'entente proposée entrera en vigueur en date du 1er avril 2016 jusqu'au 31 mars 2019 au tarif de 38,12 \$/ tonne.

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont reçu un exemplaire du projet d'entente à signer entre les parties et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émile-Olivier Desgens appuyé par Jean-Guy Raymond :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-Modeste accepte le protocole d'entente concernant le tri des matières recyclables avec la Société V.I.A inc. pour la période de 3 ans allant du 1er avril 2016 au 31 mars 2019 au tarif de 38,12\$/tonne;

QUE ce conseil mandate M. Louis-Marie Bastille, maire et M. Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, aux fins de signature du protocole d'entente susmentionné;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-06-0102

7.2 Traitement comptable honoraires firme de génie conseil - Bornes sèches

ATTENDU que la firme Actuel Conseil vient de nous transmettre ses honoraires pour les travaux de génie conseil relatifs aux dossiers de:

- L'implantation d'une borne sèche au lac de la pépinière au montant avant taxes de 2050 \$;
- L'implantation d'une borne sèche sur la Rue Garneau Sud au montant avant taxes de 2650 \$;

ATTENDU que ces dépenses avaient été prévues au budget municipal sur l'exercice financier 2013, et n'ont pas été payées à ce jour et sont donc disponibles sur l'excédent de fonctionnement généré au terme de l'exercice financier 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Simon Pelletier appuyé par Margot Perreault :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE les honoraires de génie conseil mentionnés en préambule soient payés par le biais de l'excédent accumulé non affecté;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-06-0103

7.3 Commande de déglacant pour l'entretien du réseau routier hivernal

ATTENDU que la municipalité de Saint-Modeste souhaite acquérir du sel de déglacage en vrac pour la période hivernale 2016-2017;

ATTENDU qu'afin d'améliorer la capacité de déglacage de ses abrasifs, la Municipalité s'oriente vers un produit offert par l'entreprise SEBCI et qu'une soumission a été reçue à cet effet;

ATTENDU qu'afin de réaliser des économies de coûts, il a été convenu de placer une commande de sel commune avec Saint-Antonin, et réaliser l'arrosage au Bleu-Fuzion par nous même;

ATTENDU les soumissions reçues reprises dans le tableau ci-après :

Fournisseur	Pour sel conventionnel (vrac)	Pour Bleu Fuzion (en vrac)
Quantités	148 tonnes métriques	4440 litres
SEBCI inc.	100,75 \$ la tonne (98,95 \$/ tonne en 2015)	0,62 \$ / litre (0,64 \$ / litre en 2015)
Lieu de livraison	Saint-Modeste	Saint-Antonin

Les prix s'entendent avant taxes livraison incluse à Saint-Modeste pour le sel et à Saint-Antonin pour le Bleu-Fuzion, la livraison minimum d'un voyage est de 37 tonnes par voyage pour le sel.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Jean-Guy Raymond **QUE** :

- le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- La municipalité accepte la soumission de la compagnie SEBCI pour un tonnage commandé de 148 tonnes de sel conventionnel au montant total de 14 911\$ avant taxes et de 4440 litres de Bleu-Fuzion au montant total de 2752,80 \$ avant taxes à retirer auprès du réservoir de la Municipalité de Saint-Antonin;
- la livraison de sel sera cédulée en relation avec le responsable de la voirie, M. Antoine Beaulieu;
- L'attribution de ce contrat est conditionnel à ce que la Compagnie SEBCI fasse affaire avec la Municipalité de Saint-Antonin pour sa commande de déglaçant pour la prochaine saison hivernale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-06-0104

7.4 Appel d'offres public / Demande de soumissions pour la réalisation des travaux d'asphaltage du Rang 2

ATTENDU QUE par courrier du 2 décembre 2015, le Ministre délégué aux Transports confirmait à la Municipalité de Saint-Modeste son intention d'octroyer pour l'exercice financier 2016-2017 une subvention de 110 000 \$ relativement de réfection du Rang 2 sous réserve de la disponibilité des budgets;

ATTENDU QUE la Municipalité est toujours en attente de la confirmation de l'aide financière de la part du MTQ relativement à des travaux de réfection du Rang 2;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite réaliser des travaux de correction et de pavage sur certaines sections du Rang 2 afin d'en améliorer la sécurité des usagers et notamment sur 3 sections totalisant une distance totale de ± 1 000 mètres;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Émile-Olivier Desgens :

QUE le conseil déclare qu'il sera publié et adressé durant le courant du mois de juin 2016 un appel d'offres public pour la réalisation des travaux réfection du Rang 2;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-06-0105

7.5 Demande de renouvellement d'emprunt

ATTENDU QU'en date du 13 juillet 2015, le Ministère des Finances avait avisé la Municipalité d'un refinancement d'emprunt dont :

- une partie afférente au capital restant dû sur le règlement d'emprunt N° 240 relatif à l'acquisition du réseau d'aqueduc Audet;
- une autre partie afférente au capital restant dû sur une tranche du règlement d'emprunt N°256 relatif à la réalisation de l'aqueduc et égout du secteur Village;

ATTENDU QUE par résolution N°**2015-07-0152**, ce conseil décidait notamment que le solde du financement soit assumé par un règlement d'emprunt auprès du Centre Financier aux Entreprise Desjardins (Centre de services Rivière-du-Loup – Basques) aux fins de refinancement du solde de l'emprunt ainsi ramené au montant de 99 900 \$, amortissable sur une durée de 9 ans, selon un terme de **1 an**, au coût des fonds + 0,65% avec une mise à disposition des fonds en date du 13 juillet 2015;

ATTENDU QUE la mise en œuvre des règlements 381 et 385 nécessite l'approbation du MAMOT et qu'il est possible que cette approbation ne puisse être délivrée avant le 13 juillet 2016;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Simon Pelletier :

QUE le conseil demande au Centre Financier aux Entreprise Desjardins (Centre de services Rivière-du-Loup – Les Basques) de renouveler pour 2 mois le solde restant dû de l'emprunt mentionné en préambule aux conditions suivantes : renouvellement ouvert au taux d'intérêt préférentiel (2,7 %) pour 2 mois.

Les montants restants dus à renouveler après le paiement du 13 juillet 2016 seront les suivants:

- 34 020 \$ afférents au capital restant dû sur le règlement d'emprunt N° 240 relatif à l'acquisition du réseau d'aqueduc Audet;
- 55 890 \$ afférents au capital restant dû sur une tranche du règlement d'emprunt N°256 relatif à la réalisation de l'aqueduc et égout du secteur Village;

QUE ce conseil autorise M. Louis Marie Bastille, maire, et M. Alain Vila, directeur général et secrétaire trésorier ou son substitut, M. Fabien Pellerin, directeur général adjoint, à signer le contrat d'emprunt et tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-06-0106

7.6 Choix du soumissionnaire pour le marquage de rues

ATTENDU que des appels d'offres ont été adressés à divers fournisseurs pour le marquage de la rue Principale, de l'Église Sud et du rang 3 sur environ 22.6 Kms;

ATTENDU les résultats de l'ouverture des soumissions représentés dans le tableau suivant :

Fournisseur	Prix pour le marquage de 22.6 km de route ligne jaune simple (taxes incluses)
Perma-Ligne St-Joseph-de-Kamoursaska	5066.95 \$
Dura-Ligne Thetford Mines	12 342.57 \$
Marquage et traçage du Québec St-Germain-de-Grantham	5170.89 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Yannick Bélanger :

QUE la Municipalité de Saint-Modeste accepte l'offre présentée par PermaLigne inc. selon la soumission déposée au coût global de 5066.95 \$ taxes incluses pour le kilométrage estimé de ligne jaune simple (les frais de mobilisation étant inclus dans le prix).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-06-0107

7.7 Embauche des moniteurs de terrain de jeux

ATTENDU que par sa résolution portant le N° 2016-05-0080, ce conseil procédait à l'embauche des moniteurs de terrain de jeux pour la saison 2016;

ATTENDU que suite aux financements obtenus dans le cadre de différents programmes, il convient de revoir l'attribution des postes de moniteurs, et de ce fait, d'annuler la résolution N° 2016-05-0080;

ATTENDU que Madame Janie Gagnon, directrice adjointe du Camp Richelieu Vive La Joie et technicienne en loisirs de la municipalité, nous informe que les candidatures suivantes ont été retenues :

- Cindy Gagnon
- Jessy Milliard
- Anthony Colbert
- Jean-Marc Laliberté (*Horaire flexible*)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émile-Olivier Desgens appuyé par Margot Perreault :

- **QUE** la résolution portant le N°2016-05-0080 est annulée et remplacée par la présente résolution;

- **QU'**il soit procédé à l'embauche des moniteurs de terrain de jeux suivants au titre du terrain de jeux municipal :

- Cindy Gagnon
- Jessy Milliard
- Anthony Colbert
- Jean-Marc Laliberté (*Horaire flexible*)

-**QUE** l'un des moniteurs sera engagé à horaires flexibles;

- **QUE** le salaire horaire sera de: 10,75 \$ / heure

Moyenne générale d'heures travaillées : 35 heures par semaine sauf pour le moniteur à horaires flexibles;

Conditions de travail

Formations : 4 jours (rémunéré 45\$ par jour)

Planification : 2 jours

Animation : 27 juin au 5 août 2016

Inventaire et bilan de saison : 8 et 9 août 2016

Soit un total équivalent à 7 semaines pour chaque animateur *

Moyenne générale d'heures travaillées prévues : 35h par semaine *

** à l'exception de Jean-Marc Laliberté qui agira à titre de 4^e moniteur et sera en congé lorsque nécessaire, dépendant le nombre d'inscriptions*

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-06-0108

7.8 Demande d'appui à une demande auprès de la CPTAQ – Les Tourbières Berger Ltée

ATTENDU que l'entreprise «Les Tourbières Berger Ltée» désire obtenir une servitude de passage sur une partie des lots 22A et 22B Rang 1, Canton Whitworth, Municipalité de Saint-Modeste;

ATTENDU que cette servitude est nécessaire afin d'y construire un chemin privé donnant accès à un lieu d'entreposage que cette compagnie possède déjà;

ATTENDU que pour procéder à la construction de ce chemin et à l'acquisition d'une servitude, une demande d'autorisation doit être présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

ATTENDU que ce projet est souhaitable puisqu'il évitera la circulation de marchandise par le chemin public améliorant ainsi la sécurité routière de ce secteur;

ATTENDU que, selon le plan fourni par le demandeur, la superficie visée par cette demande ne représente que 4 581,4 mètres carrés;

ATTENDU que le propriétaire du terrain pourra bénéficier de ce chemin pour exploiter la partie boisée située à proximité;

ATTENDU que ce projet n'a aucun impact négatif sur le potentiel agricole de ces lots et des lots voisins;

ATTENDU que cette demande n'amène aucune contrainte négative résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement

pour les établissements de production animale;

ATTENDU que cette demande n'a aucun effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Simon Pelletier, appuyé par Jean-Guy Raymond :

QUE le conseil municipal de Saint-Modeste appuie cette demande d'autorisation.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2016-06-0109

7.9 Demande de paiement des honoraires d'une messe des défunts

ATTENDU que par les années passées, lors de décès des citoyens domiciliés à Saint-Modeste, la municipalité avait pour politique de payer des honoraires de messe à leurs intentions;

ATTENDU que la liste des défunts nous a été transmise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Bélanger, appuyé par Margot Perreault, de payer des honoraires pour les défunts suivants :

- Mme Monique Gagnon-Bastille
Soit un déboursé total de 15 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-06-0110

7.10 Dépôt d'une demande d'aide financière auprès du Programme d'infrastructures communautaires de Canada 150 (PIC 150)

ATTENDU que le Programme d'infrastructures communautaires de Canada 150 (PIC 150) soutient des projets de remise en état des installations communautaires au Canada;

ATTENDU que le programme fait partie des actions menées par le gouvernement du Canada dans le cadre de la célébration du 150^e anniversaire de la Confédération du Canada; ledit programme étant en vigueur jusqu'au 31 mars 2018;

ATTENDU que dans le cadre du projet de réhabilitation de l'église en salle multifonctionnelle et en bibliothèque, la Municipalité de Saint-Modeste souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Programme d'infrastructures communautaires de Canada 150 (PIC 150);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émile-Olivier Desgens, appuyé par Simon Pelletier **QUE** :

- La Municipalité de Saint-Modeste dépose une demande d'aide financière auprès du Programme d'infrastructures communautaires de Canada 150 (PIC 150);
- La Municipalité de Saint-Modeste désigne M. Alain Vila, directeur-général et secrétaire-trésorier en qualité de personne autorisée à signer tous les documents nécessaires au dépôt de la demande d'aide financière; en l'absence ou remplacement de ce dernier, M.

Fabien Pellerin, directeur-général adjoint sera habilité en qualité de personne autorisée;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-06-0111

7.11 Mandat pour travaux de déchiquetage et de débroussaillage

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Modeste souhaite réaliser divers travaux de débroussaillage et de déchiquetage le long de certaines routes de son territoire notamment sur des portions des routes suivantes : Route Lebel, Petit 1^{er} Rang, Principale, Chemin Têtu, Route de l'Église Sud) pour un budget estimé de l'ordre ± 7000 \$.

ATTENDU que la Municipalité a approché l'entreprise R.B.Débroussailleuse afin d'examiner sur site les travaux à réaliser en fonction des budgets disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Lucien Gendron,

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QU'il soit attribué un contrat de débroussaillage et déchiquetage à l'entreprise R.B.Débroussailleuse pour les travaux mentionnés en préambule pour un montant de l'ordre ± 7000 \$ avant taxes;

QUE la dépense soit payée par le fonds des activités de fonctionnement de l'exercice financier en cours;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. PROJETS DE RÈGLEMENTS

2016-06-0112

8.1 Avis de motion avec dispense de lecture relatif à l'adoption d'un règlement concernant l'imposition d'une tarification pour les interventions du Service de sécurité incendie destinées à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule appartenant à un non-résident ou à une personne ne contribuant pas autrement au financement du service

M. Jean-Guy Raymond, conseiller, donne avis de motion avec dispense de lecture à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une séance ultérieure du conseil, un règlement concernant l'imposition d'une tarification pour les interventions du Service de sécurité incendie destinées à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule appartenant à un non-résident ou à une personne ne contribuant pas autrement au financement du service.

2016-06-0113

8.2 Second projet de règlement N°387 modifiant le plan et le règlement de zonage N°142 relativement à l'agrandissement de la zone 09-CH à même les zones 08-CH et 11-P

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Modeste a adopté le règlement de zonage 142, le 4 février 1991 et que celui-ci est entré en vigueur le 28 mars 1991

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU que le Conseil municipal souhaite modifier la limite de la zone 09-CH en l'agrandissant à même les zones 08-CH et 11-P;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a fait une recommandation favorable à ce projet de modification par résolution 2013-0239 du 5 novembre 2013;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné avant l'adoption du règlement soit le 4^{ème} jour du mois d'avril 2016, portant le numéro de résolution 2016-04-0069;

ATTENDU que le Conseil a adopté un premier projet de règlement lors d'une séance ordinaire en date du 2 mai 2016;

ATTENDU qu'un avis public de consultation a été publié dans le journal MOT-DESTIN dans son édition du moi de mai 2016;

ATTENDU qu'il s'en est suivi une assemblée publique de consultation le 6 juin 2016 relativement au premier projet de règlement;

ATTENDU que suite à l'assemblée publique de consultation, aucune modification n'a été apportée au premier projet de règlement numéro 387;

ATTENDU que le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Simon Pelletier appuyé par Émile-Olivier Desgens et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro 387 intitulé «Règlement modifiant le plan et Règlement de zonage n° 142 relativement à l'agrandissement de la zone 09-CH à même les zones 08-CH et 11-P tel que suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 142 est modifié de telle sorte que la zone 09-CH est agrandie à même les zones 08-CH et 11-P.

Une carte illustrant les modifications effectuées au plan de zonage est jointe au présent projet de règlement à l'annexe « **A** ».

ARTICLE 3

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2016-06-0114

8.3 Règlement N°381 aux fins de remboursement anticipé total du règlement N°240 relatif à l'acquisition du système d'aqueduc privé Audet

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 240 qui concerne l'acquisition du système d'aqueduc privé Audet comportant une dépense estimée à 62 429 \$ et un emprunt du même montant le 7 mars 2005;

ATTENDU les travaux de mise aux normes du réseau d'aqueduc Audet ont été réalisés depuis lors et qu'il est dans l'intention de ce conseil de se désendetter de l'ancienne dette réseau;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été valablement donné le 4 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond secondé par Émile-Olivier Desgens et résolu unanimement que ce conseil ordonne et statue par le présent règlement portant le numéro 381 ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à affecter, pour l'exercice financier 2016, une portion des revenus généraux de la municipalité pour rembourser par anticipation la totalité du capital restant dû du présent règlement d'emprunt N°240 selon la modalité suivante :

- au titre de l'exercice financier 2016, une somme de 37 800 \$ provenant du surplus accumulé non affecté, à laquelle il conviendra de rajouter les intérêts courus au moment du remboursement anticipé;

ARTICLE 2

En vertu de l'article 1077 du Code Municipal, le présent règlement de modification portant sur la modification ou le remplacement de la clause de taxation sera publié, au moins 30 jours avant qu'il ne soit soumis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, avec un avis à toute personne qui désire s'opposer à l'approbation du règlement mentionnant qu'elle doit en informer par écrit le ministre au cours de ces 30 jours.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2016-06-0115

8.4 Règlement N°385 aux fins de remboursement anticipé partiel du règlement N°256 relatif aux travaux et au règlement d'emprunt aux fins de la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts - secteur Village

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Modeste a adopté le 1^{er} décembre 2003 le règlement N°256 décrétant l'exécution de travaux et autorisant un emprunt de 4 882 258 \$ pour la réalisation de travaux d'alimentation et de distribution en eau potable de même que des travaux de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées et pluviales;

ATTENDU que le règlement N°256 a reçu l'approbation du Ministre des Affaires Municipales le 9 mars 2004;

ATTENDU que la municipalité souhaite revoir certains aspects de ce règlement relativement aux clauses de taxation prévues aux articles 5 et 6 et ceci afin de se désendetter;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 4 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Simon Pelletier que le règlement N°385 soit adopté tel que suit:

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à affecter, pour les exercices financiers 2015 et 2016, une portion des revenus généraux de la municipalité pour rembourser par anticipation le capital du présent règlement d'emprunt selon les modalités suivantes :

- au titre de l'exercice financier 2015, une somme de 100 000 \$ provenant du surplus accumulé non affecté;
- au titre de l'exercice financier 2016, une somme de 62 100 \$ provenant du surplus accumulé non affecté;

ARTICLE 2

En vertu de l'article 1077 du Code Municipal, le présent règlement de modification portant sur la modification ou le remplacement de la clause de taxation sera publié, au moins 30 jours avant qu'il ne soit soumis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, avec un avis à toute personne qui désire s'opposer à l'approbation du règlement mentionnant qu'elle doit en informer par écrit le ministre au cours de ces 30 jours.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

9. AFFAIRES NOUVELLES

Pas d'affaires nouvelles.

10. À L'INTENTION DES GENS DE LA SALLE

La période de questions a lieu. Des questions sont posées.

2016-06-0116

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Lucien Gendron de lever la session à 21 heures 05 minutes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

En signant le présent procès-verbal, le maire Louis-Marie Bastille est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.

Alain Vila
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Louis-Marie Bastille,
Maire